



DÉPARTEMENT DE  
L'OISE

—  
Arrondissement de Senlis  
—

CANTON DE  
PONT-SAINTE-MAXENCE  
—

# VILLE DE PONT-SAINTE-MAXENCE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

—  
N° 2020-020

### **OBJET : DELIBERATION PORTANT CREATION DES POSTES D'ADJOINTS**

L'an deux mil vingt le 27 mai à dix-neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni salle d'activités Gymnase La Salamandre, sous la présidence de monsieur Arnaud DUMONTIER, maire.

#### **Etaient présents**

Arnaud DUMONTIER  
Maire,

Eddy SCHWARZ, Marie-Christine MAGNIER, Philippe FIAULT, Monique MARTIN, Bruno VERMEULEN, Françoise DEMAISON, Jean-Pierre REVIERE, Caroline BURRUCAND, François DROUIN, Valérie POULAIN, Catherine SCHOCKAERT, Sindy DA SYLVA, Alexis DERACHE, Maryse MARCOLLA, Alain BAUGEE, Marie-Christine RIVIERE, Cyril BATTNER, Laëtitia GOURDON, Romain HECQUET, Aline CATOIRE, Mohamed YACOUBI, Sonia DEFLANDRE, Christophe MIQUEL, Carine ANDERSON, Thierry FIEVEZ, Marie-Rosi TAYAMOUTOU, Michel OUIN, Didier GASTON, Elise ZAMBEAUX, Reynald ROSSIGNOL, Caroline CARON,  
**Conseillers municipaux.**

#### **Etaient représentés :**

Jean-Luc FLOURY par Alain BAUGEE

#### **Etaient absents :**

#### **Secrétaire de séance :**

Mme MAGNIER Marie-Christine

Date de convocation : 20/05/2020

Date de l'affichage : 20/05/2020

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 32

Nombre de procurations : 1

Nombre de votants : 33

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 9 adjoints.

Entendu l'exposé de monsieur le maire,  
Après en avoir délibéré,  
Adopte la décision suivante :

**Article 1** : Approuve la création de 9 postes d'adjoints au maire.



Fait, délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme,  
Le maire de Pont-Sainte-Maxence,

Arnaud DUMONTIER  
Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission en sous-  
préfecture  
Et de la publication